

Règlement SIA 143  
2009

**s i a**

Règlement des mandats d'étude parallèles  
d'architecture et d'ingénierie

schweizerischer  
ingenieur- und  
architektenverein

société suisse  
des ingénieurs  
et des architectes

società svizzera  
degli ingegneri  
e degli architetti

swiss society  
of engineers  
and architects

selnaustrasse 16  
ch 8027 zürich  
[www.sia.ch](http://www.sia.ch)



Dans le présent règlement, le genre masculin des termes utilisés inclut toujours, implicitement, le genre féminin.

Des précisions et des commentaires relatifs à l'interprétation et le bon usage du règlement SIA 143 peuvent être consultés et téléchargés sur le site Internet [www.sia.ch/142i](http://www.sia.ch/142i).

**Règlement SIA 143  
2009**

Schweizer Norm  
Norme suisse  
Norma svizzera

**SN**  
**507 143**

**Règlement des mandats d'étude parallèles  
d'architecture et d'ingénierie**

2009-10 1<sup>er</sup> tirage

---

## Table des matières

	Page
<b>Evolution de la réglementation</b>	4
<b>Préambule</b>	4
<b>Définitions</b>	5
<b>Bases des mandats d'étude parallèles</b>	6
Art. 1 Raisons d'être des mandats d'étude parallèles	6
Art. 2 But du règlement	6
<b>Genres de mandats d'étude parallèles</b>	7
Art. 3 Mandats portant sur les études	7
Art. 4 Mandats portant sur les études et la réalisation	7
Art. 5 Mandats d'étude parallèles à un ou à plusieurs degrés	8
<b>Procédures</b>	9
Art. 6 Procédure ouverte	9
Art. 7 Procédure sélective	9
Art. 8 Procédure par invitation	9
<b>Acteurs des mandats d'étude parallèles</b>	9
Art. 9 Maître de l'ouvrage	9
Art. 10 Collège d'experts	10
Art. 11 Spécialistes-conseils	11
Art. 12 Participants	11
<b>Guide pour la conduite des mandats d'étude parallèles</b>	12
Art. 13 Programme des mandats d'étude parallèles	12
Art. 14 Dialogue	13
Art. 15 Protocole de l'examen préalable	13
Art. 16 Rapport du collège d'experts	13
<b>Indemnités</b>	14
Art. 17 Indemnités des mandats d'étude parallèles	14
<b>Déroulement du jugement</b>	15
Art. 18 Généralités	15
Art. 19 Exclusions	15
Art. 20 Jugement final	15
Art. 21 Absence de classement	15
Art. 22 Non-respect du programme	15
Art. 23 Recommandation du collège d'experts	16
Art. 24 Conclusion	16
Art. 25 Publication	16

---

	<b>Droits d'auteur et prétentions découlant des mandats d'étude parallèles</b>	17
Art. 26	Droit d'auteur	17
Art. 27	Prétentions découlant des mandats d'étude parallèles	17
Art. 28	Litiges	18

---

	<b>Dispositions finales</b>	18
Art. 29	Interprétation et adaptations	18

---

	<b>Annexe</b>	
	Combinaisons des formes de mise en concurrence et des types de procédure	19
	Caractéristiques des concours et des mandats d'étude parallèles	19

---

	<b>Déclaration des organisations partenaires</b>	20
--	--	----

---

	<b>Adoption et entrée en vigueur du règlement</b>	21
--	---	----

---

## **Groupe de travail: Révision du Règlement SIA 142 et nouveau Règlement SIA 143**

Président:	Blaise Junod, architecte, Lausanne	Président de la commission SIA 142/143
Membres:	Regina Gonthier, architecte, Berne Présidente du groupe de travail Sibylle Aubort, architecte-paysagiste, Meilen Stéphane Braune, ingénieur civil, Zurich Felix Haessig, architecte, Zurich Beat Suter, aménagiste, Brugg Rudolf Vogt, architecte, Bienne Jean-Pierre Wymann, architecte, Bâle	Vice-présidente de la commission SIA 142/143  Membre de la commission SIA 142/143 Membre de la commission SIA 142/143 Membre de la commission SIA 102 Membre de la commission SIA 142/143 Membre de la commission SIA 142/143 Membre de la commission SIA 142/143
	Daniele Graber, juriste Renate Haueter, architecte Regula Steinmann, architecte	Secrétariat général de la SIA Secrétariat général de la SIA jusqu'au 31.3.08 Secrétariat général de la SIA dès le 1.4.08
Rédaction en français:	Blaise Junod, architecte, Lausanne Théodore Necker, architecte, Carouge	Président de la commission SIA 142/143 Membre de la commission SIA 142/143

## **Commission SIA 142/143: Concours et mandats d'étude parallèles**

Président:	Blaise Junod, architecte	Lausanne
Vice-présidente:	Regina Gonthier, architecte	Berne
Membres:	Sibylle Aubort, architecte-paysagiste Werner Binotto, architecte Stéphane Braune, ingénieur civil Sibylle Bucher, architecte Britta Buzzi, architecte Pia Durisch, architecte Bertram Ernst, architecte Marco Graber, architecte Monika Jauch, architecte Daniel Meyer, ingénieur civil Ursula Müller, architecte Théodore Necker, architecte Peter Ritz, ingénieur civil Alain Roserens, architecte Beat Suter, aménagiste Bruno Trinkler, architecte Thomas Urfer, architecte Rudolf Vogt, architecte Werner Waldhauser, ingénieur en installations techniques Jean-Pierre Wymann, architecte Gundula Zach, architecte	Meilen Saint-Gall Zurich Zurich Locarno Lugano Zurich Berne et Zurich Lucerne Zurich Zurich Carouge Kastanienbaum Zurich Brugg Bâle Fribourg Bienne Bâle Bâle Zurich

## **Adoption et entrée en vigueur du règlement**

L'assemblée des délégués du 15 mai 2009 a adopté le présent Règlement des mandats d'étude parallèles d'architecture et d'ingénierie SIA 143. Il remplace l'annexe relative aux mandats d'étude parallèles du Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142 (édition 1998). Le présent Règlement entre en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

Le Président:

Daniel Kündig

Le Secrétaire général:

Hans-Georg Bächtold

